



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 février 2017
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Soixantième session

Vienne, 13-17 mars 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Espagne et Nicaragua: projet de résolution

Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

La Commission des stupéfiants,

Rappelant sa résolution 52/13 du 20 mars 2009, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", dans laquelle elle a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance en vue d'atteindre l'objectif commun consistant à renforcer la performance et l'efficacité de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

Rappelant également la décision 2009/251 du Conseil économique et social en date du 30 juillet 2009, intitulée "Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale", dans laquelle le Conseil a décidé qu'à compter de 2010, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient chaque année une reprise de leur session durant le deuxième semestre de l'année pour examiner, en application de la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et de la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en date du 24 avril 2009, les rapports et les recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition

* E/CN.7/2017/1.



non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

Réaffirmant son rôle de principal organe chargé de définir les politiques des Nations Unies en matière de contrôle international des drogues et d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

Réaffirmant également ses résolutions 54/10 du 25 mars 2011, 56/11 du 15 mars 2013 et 58/1 du 17 mars 2015, intitulées "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime",

Préoccupée par la situation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le plan des finances et de la gouvernance, et considérant qu'elle doit continuer d'être abordée d'une manière pragmatique, axée sur les résultats et efficace, dans un esprit de coopération,

1. *Prend note* des activités et de la note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime¹, conformément à ses résolutions 52/13, 54/10, 56/11 et 58/1;

2. *Exprime ses remerciements* aux coprésidents du groupe de travail pour ce qu'ils ont accompli et au Secrétariat pour l'aide qu'il a fournie au groupe de travail, notamment en le renseignant sur la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et en tenant des réunions d'information et des présentations sur les différents programmes régionaux et mondiaux et sur les questions d'évaluation et de contrôle, et prie le Secrétariat de continuer d'apporter au groupe de travail le concours requis, dans la mesure des ressources limitées dont il dispose;

3. *Se félicite* de la pratique établie consistant à prévoir pour le groupe de travail un calendrier des réunions et un programme de travail clairs, demande que, pour chaque réunion, un ordre du jour provisoire, accompagné de tous les documents pertinents, soit distribué au plus tard 10 jours ouvrables avant la réunion, et réaffirme à quel point il importe que les États Membres élaborent un plan de travail annuel indicatif tenant compte des éléments fournis par le Secrétariat;

Appui continu à la consolidation de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

4. *Rappelle* que le groupe de travail a discuté à plusieurs reprises des questions de mobilisation de fonds visant à garantir un financement suffisant, prévisible et stable, ainsi que les moyens de faire en sorte que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dispose de fonds destinés aux activités de base et d'autres fonds en proportions équilibrées, de manière à ce que sa capacité d'exécution et la pérennité de ses programmes soient assurées;

5. *Rappelle également* que le groupe de travail a examiné la suite donnée aux résolutions de la Commission des stupéfiants 58/12 du 17 mars 2015 et 59/9 du 2 décembre 2016 ainsi qu'aux résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale 24/3 du 11 décembre 2015 et 25/4 du 2 décembre 2016, et a

¹ [E/CN.7/2017/3-E/CN.15/2017/3](#) et Add.1.

été informé de l'état d'avancement de la transition vers le modèle de financement fondé sur le recouvrement intégral des coûts et de la mise en service d'Umoja;

6. *Prie* le groupe de travail de poursuivre l'examen et les débats qu'il consacre à la situation et la gestion financières de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et, pour ce faire, de prendre notamment les mesures suivantes:

a) S'informer du processus de mobilisation de ressources et faciliter ce processus pour promouvoir les programmes mondiaux et régionaux de l'Office ainsi que leurs besoins en ressources, et pour rendre les financements plus prévisibles, conformément aux cadres stratégiques pour les périodes 2016-2017 et 2018-2019;

b) Continuer de discuter avec l'Office des efforts déployés pour encourager encore plus les donateurs à verser des fonds à des fins générales, notamment en renforçant la transparence et la qualité des informations communiquées, et continuer d'examiner les raisons expliquant le faible niveau des fonds disponibles à des fins générales, l'objectif étant de rétablir un équilibre satisfaisant entre les fonds à des fins générales et les fonds à des fins spéciales;

c) Continuer d'évaluer l'état d'application et les incidences du recouvrement intégral des coûts ainsi que l'emploi et l'allocation des fonds d'appui aux programmes, afin d'améliorer l'efficacité et les résultats des programmes d'assistance technique de l'Office;

d) S'informer des effets de la mise en service d'Umoja sur l'exécution des programmes de l'Office;

Appui continu à la promotion d'une approche-programme intégrée

7. *Rappelle* que le groupe de travail s'est tenu au courant des progrès réalisés par l'Office dans la mise en œuvre d'une approche-programme intégrée propre à renforcer les liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles d'assistance technique et dans l'amélioration des corrélations entre les politiques, la planification stratégique, l'évaluation, la programmation, la mobilisation des ressources et les partenariats avec tous les acteurs concernés;

8. *Prie* le groupe de travail de prendre les mesures suivantes:

a) Continuer de promouvoir un dialogue régulier entre tous les États Membres, ainsi qu'avec l'Office, sur la planification et la définition des activités opérationnelles de ce dernier, en particulier de ses programmes mondiaux et régionaux, conformément aux cadres stratégiques pour les périodes 2016-2017 et 2018-2019;

b) Continuer de s'informer auprès de l'Office des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes régionaux et mondiaux associés aux programmes thématiques correspondants, ainsi que dans la prise en compte des enseignements et des recommandations découlant des évaluations au sein des régions et entre elles, afin que les programmes soient complémentaires les uns des autres et alignés sur les cadres stratégiques pour les périodes 2016-2017 et 2018-2019;

c) Continuer de discuter avec l'Office de la mise en œuvre d'une gestion et d'une budgétisation axées sur les résultats;

Appui continu à la promotion d'une culture de l'évaluation au sein de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à toutes les étapes de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes

9. *Rappelle* que le groupe de travail a entendu de nombreux exposés sur les conclusions de l'évaluation, au cours desquels les participants ont redit à quel point il importait que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dispose d'une fonction d'évaluation interne pérenne, efficace et fonctionnellement indépendante, qui concentre son attention sur l'exécution, les résultats et les incidences des programmes intégrés et leur cohérence par rapport aux mandats de l'Office;

10. *Prie* le groupe de travail d'inviter le Groupe de l'évaluation indépendante à prendre les mesures suivantes:

a) Continuer de lui communiquer les constatations issues des évaluations portant sur les programmes de l'Office;

b) Continuer de promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'Office à tous les stades de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes;

c) Continuer de suivre, avec l'Office, l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle compétents;

d) Continuer de collaborer avec l'Office pour renforcer la coordination entre les organes d'évaluation, d'audit et autres organes de contrôle afin d'exercer une surveillance continue sur les projets et programmes de l'Office;

Appui continu à l'amélioration de l'équilibre entre les sexes et de la représentation géographique

11. *Rappelle* que, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour améliorer la gouvernance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le groupe de travail a abordé la question de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel de l'Office;

12. *Prie* le groupe de travail de prendre les mesures suivantes:

a) Continuer de s'intéresser à la représentation des sexes et à la représentation géographique, et à la manière dont elles évoluent, afin de réfléchir à ce qui pourrait être fait pour continuer de progresser dans ce domaine, notamment en intensifiant les activités de communication;

b) Continuer de prendre connaissance d'informations actualisées et complètes, y compris des données ventilées, sur la composition des effectifs et les politiques de recrutement de l'Office;

Appui continu à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

13. *Rappelle* que, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour accorder ses travaux avec la note d'orientation diffusée à ce sujet par l'Office, le groupe de travail a traité de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de l'Office;

14. *Prie* le groupe de travail de prendre les mesures suivantes:

a) Continuer de s'intéresser à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de l'Office, afin de réfléchir à ce qui pourrait être fait pour progresser encore dans ce domaine;

b) Continuer de prendre connaissance d'informations actualisées et complètes sur les façons dont la problématique hommes-femmes est prise en compte dans les politiques et programmes de l'Office.
